



Arrêt maladie et maintien du salaire par l'employeur

Par **PATELI**, le **26/08/2009** à **10:50**

Bonjour,

J'ai constaté que mon employeur ne me maintient pas mon salaire en cas d'arrêt de travail. Cependant la Convention Collective "Exploitations, pépinières, horticulture maraîchères Vosges " N° 9882 m'indique que le maintien du salaire doit être respecté par l'employeur pour tous les salariés.

A plusieurs reprises j'ai essayé d'avoir un dialogue avec mon employeur mais celui ci reste sur sa position car il est convaincu de son bon droit.

Je vous remercie de me renseigner à ce sujet sur le moyen d'obtenir le respect de cette convention.

Cordialement

PATELI

Par **Tisuisse**, le **26/08/2009** à **11:39**

Bonjour,

Si vous avez le texte des conventions collectives, rappelez-lui l'article de cette convention et fournissez-lui cette convention collective.

En cas de refus de sa part, saisissez vos syndicats et/ou l'inspection du travail.